

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2007

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 23/03/2007

Le 30 mars 2007, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de Monsieur Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Gilles GAILLARD, Marinette GENTY-GREJON, Jacky PREVOST, Michel BERTRAND, Dany ADAM, Annie FRADOT, Michelle PEGUY, Pierrette HUGUET, Joël PERIOU, Serge CASQUET, Anne-Marie FLEURY, Maxime DRAPEAU, Pascal LEGROS, Alain COURVOISIER, Gérard MOUILLE, Anne CADOU, Michèle CARRE, Jacqueline LOPEZ.

Absents représentés : Mme Françoise VIVES-BOURRELIER pouvoir à M. Maxime DRAPEAU
M. Jean-Pierre CHAMAILLARD pouvoir à Mme Marinette GENTY-GREJON
M. Hervé LEFEVRE pouvoir à M. Gilles GAILLARD
Mme Martine BENEL pouvoir à M. Jacky PREVOST
Mme Christine GIELEN pouvoir à M. Joël PERIOU
M. Angelo CERQUEIRA pouvoir à M. Serge CASQUET
Mme Carole CHRISTOPHE-GOURDIN pouvoir à M. Alain COURVOISIER
M. Vadhana SU pouvoir à M. Michel BERTRAND
Mme Sylvie ROBISSON pouvoir à Mme Annie FRADOT
Mme Sylvie GOUSTOUR pouvoir à M. Gérard MOUILLE

Absent excusé : Jean-Pierre CORDAZZO

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Anne-Marie FLEURY est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2007

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2007 et ses rectificatifs.

Information réglementaire

Le Conseil Municipal a pris note de la consolidation du prêt avec le Crédit Agricole pour 600 000 € avec une durée d'amortissement de 15 ans au taux fixe de 4,43 %.

1 – Résiliation du marché avec l'entreprise SP COLIN

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à résilier le marché de travaux passé avec l'entreprise SP COLIN lot « Peinture » pour la réhabilitation de l'école des Sablons.

2 – Mise en place du Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le CESU préfinancé comme moyen de paiement pour la crèche familiale et la garderie périscolaire,
- autorise le Maire à signer l'affiliation à venir avec le Centre de Remboursement du CESU.

3 – Acquisition d'un désherbeur thermique - Demande de subvention au Conseil Régional

Le Conseil Municipal, par 24 pour, 3 contre, 1 abstention :

- demande au Conseil Régional une subvention au taux le plus élevé possible pour l'aide à l'acquisition d'un désherbeur thermique et sollicite le préfinancement.

4 – Acquisition d'un désherbeur thermique – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le Conseil Municipal, par 24 pour, 3 contre 1 abstention:

- demande à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une subvention au taux le plus élevé possible pour l'aide à l'acquisition d'un désherbeur thermique et sollicite le préfinancement.

5 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, par 24 pour, 2 contre, 2 abstentions:

- autorise le Maire à signer le contrat d'un an avec la Caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 € au taux d'intérêt EONIA + 0,07 %, la commission d'engagement étant de 75 €.

6 – Demande de subvention au titre de la dotation de développement rural

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande une subvention au titre de la dotation de développement rural pour la mise en place des procédures dématérialisées dans le cadre des relations avec la Trésorerie Principale.

7 – Avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de la cuisine Hervé Bazin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer les avenants suivants:

- a) avenant n° 1 avec l'entreprise CALIPPE pour un montant de 1 324,39 €
- b) avenant n° 1 avec l'entreprise BAUCHARD pour un montant de 863,51 €
- c) avenant n° 2 avec l'entreprise REC pour un montant de 2 000,91 €.

Le montant total de l'opération de réhabilitation du restaurant scolaire Hervé Bazin s'élève à 296 767,64 € TTC.

8– Régularisation administrative des activités de la Société MAINGOURD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le dossier de régularisation de la situation administrative des activités exploitées par la Société MAINGOURD dont le siège social est situé 26 route d'Orléans à La Chapelle St Mesmin.

9 – Fonds d'Aide à l'Animation Locale – Fête de la Salade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser une subvention de 3 000 € au St Pryvé-St Hilaire Football Club au titre du Fonds d'Aide à l'Animation Locale.

10 – Fonds d'Aide à l'Animation Locale – Spectacles organisés par l'Association « El Tango Argentino »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser une subvention de 3 000 € à l'Association « El Tango Argentino » pour l'organisation de la manifestation des 11, 12 et 13 mai, crédits pris sur le Fonds d'Aide à l'Animation Locale.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 30 mars 2007
Le Maire,

Gilles GAILLARD